

KWL	Konferenz für Wald, Wildtiere und Landschaft
CFP	Conférence pour la forêt, la faune et le paysage
CFP	Conferenza per la foresta, la fauna e il paesaggio

JFK	Jagd- und Fischereiverwalter- konferenz
CSF	Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche
CCP	Conferenza dei servizi della caccia e della pesca

KOK	Konferenz der Kantonsförster
CIC	Conférence des Inspecteurs cantonaux des forêts
CCF	Conferenza dei Capisezione cantionali delle foreste

Rapport annuel de la CFP 2024



Nouveau site internet de la CFP (en ligne depuis juin 2024)

Table des matières

Préambule	3
1. Organisation	4
1.1 Conférence des Directeurs CFP	4
1.2 Conférence technique CIC	4
1.3 Conférence technique CSF	5
1.4 Secrétariat général CFP	5
1.5 Echange entre le Comité de la CFP et la direction de l'OFEV	6
1.6 Table ronde avec la vice-direction de l'OFEV	6
2. Programme de travail et autres activités	6
2.1 Affaires courantes	11
2.2 Conférence pour la forêt, la faune et le paysage	12
2.3 Projets conjoints de la CSF et de la CIC	16
2.4 Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche	16
2.5 Conférence des inspecteurs cantonaux des forêts	17
3. Affaires politiques et prises de position	18
3.1 Sur les différentes prises de position	19
3.2 Sur les différentes interventions	20
4. Comptes annuels 2024	22
4.1 Soutien de la Confédération	22
4.2 Clôture des comptes	22
4.3 Révision des comptes	22
5. Annexes (Bilan / Compte de résultat)	23
5.1 Bilan	23
5.2 Compte de résultat	24

Préambule

Durant l'année 2024, un important travail a été fourni sur la Stratégie intégrale pour la forêt et le bois 2050, qui a été élaborée de manière intensive avec l'OFEV dans le cadre de la tâche commune Forêt. Pour la première fois, la politique forestière et la politique de la ressource bois sont intégralement réunies dans une seule et même stratégie. L'initiative a été lancée dès 2016 au sein de la CFP, atteignant un premier objectif intermédiaire en 2019 avec l'approbation de l'initiative « Economie forestière et industrie du bois en Suisse » par l'assemblée plénière de la CFP. A l'époque déjà, la vision était que la ressource indigène qu'est le bois soit exploitée durablement et utilisée avec une création de valeur ajoutée la plus élevée possible. Ceci contribue de manière essentielle à l'entretien de nos forêts et à la garantie de leurs multiples fonctions et prestations, ainsi qu'à la politique climatique, énergétique et environnementale de la Suisse. La Stratégie intégrale pour la forêt et le bois 2050 doit être adoptée par l'assemblée plénière de la CFP en 2025 et approuvée par le Conseil fédéral.

En milieu d'année, la CFP a pris position sur la nouvelle révision de l'Ordonnance sur la chasse. L'ordonnance et la loi entreront en vigueur le 1^{er} février 2025. Face aux nombreuses questions encore en suspens sur son application, les échanges entre les services cantonaux de la chasse devront être intensifiés au début de l'année 2025.

Une première régulation proactive raccourcie du loup a eu lieu entre décembre 2023 et janvier 2024. La première régulation proactive ordinaire du loup s'est étendue de septembre 2024 à janvier 2025. La CFP a chargé sa conférence technique CSF de procéder à une évaluation des deux premières périodes de régulation du loup, afin de pouvoir évaluer si les nouvelles mesures introduites par le renforcement de la législation sur la chasse sont efficaces.

En 2024, la CFP s'est fortement engagée en faveur de moyens financiers supplémentaires en lien avec le climat pour la forêt suisse. Alors qu'une motion dans ce sens avait été largement adoptée par les Chambres, le paquet d'allègement budgétaire 27 de la Confédération a changé la donne. Lors des débats sur le crédit d'engagement dans le domaine de l'environnement 2025 – 2028, puis lors du débat sur le budget, il a toutefois été possible de garantir une partie de ces moyens supplémentaires pour la forêt.

Le présent rapport annuel donne un aperçu global de ces thèmes, ainsi que d'autres sujets.



Conseiller d'Etat Dr. Josef Hess
Président de la CFP



Thomas Abt
Secrétaire général de la CFP

1. Organisation

1.1 Conférence des Directeurs CFP

La Conférence pour la forêt, la faune et le paysage CFP est la Conférence des Directrices et Directeurs des cantons, ainsi que de la Principauté du Liechtenstein. Cette Conférence intercantonale est en charge des questions politiques en lien avec les forêts et la faune sauvage, les habitats et le paysage, leur protection et leur exploitation par l'économie forestière, la chasse et la pêche.

Depuis le 1^{er} juin 2017, la CFP est présidée par le Conseiller d'État Josef Hess.

La liste des membres actuels de la CFP peut être consultée à l'adresse : <https://www.kwl-cfp.ch/fr/cfp/membres>.

Le Comité est composé du Conseiller d'Etat Josef Hess (Président, OW), de la Conseillère d'Etat Brigit Wyss (SO), du Ministre David Eray (JU), du Conseiller d'Etat Stefan Müller (AI), du Conseiller d'Etat Beat Tinner (SG), du Conseiller d'Etat Sandro Patierno (SZ) et du Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos (VD).

L'assemblée plénière du 6 juin 2024 s'est tenue à la Maison des Cantons à Berne. L'assemblée plénière des 21 et 22 novembre 2024 s'est tenue à Heiden, dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures.

La réunion du comité du 24 janvier 2024 s'est tenue en vidéoconférence. Les séances du 2 mai et du 26 septembre 2024 ont eu lieu à la Maison des Cantons à Berne. Le 2 mai 2024, le Conseiller fédéral Albert Rösti a assisté à la séance du comité.

1.2 Conférence technique CIC

La Conférence des inspecteurs cantonaux des forêts CIC est la Conférence nationale des Cheffes et Chef des Services des forêts ou des Divisions forestières des cantons et de la Principauté du Liechtenstein. En tant que Conférence technique pour la forêt, elle est l'organe de conseil de la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage CFP.

La liste des membres de la CIC peut être consultée à l'adresse : <https://www.kwl-cfp.ch/fr/cic/membres>.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, Roland David, du canton du Tessin, assure la Présidence de la CIC.

Font partie du Conseil de direction : Roland David (Président, TI), Bruno Rööslü (LU), Rolf Manser (SO), Patrik Fouvry (GE) et Urban Maissen (GR).

L'assemblée plénière des 25 et 26 avril 2024 s'est tenue à la Maison des Cantons à Berne. L'assemblée d'automne a eu lieu les 24 et 25 octobre 2024 à Spiez, dans le canton de Berne.

Le 10 juin 2024, une séance extraordinaire de la CIC, consacrée à la Stratégie intégrale pour la forêt et le bois 2050 a eu lieu à Berne.

Séances du Conseil de direction : 18 janvier 2024 à Berne
12 mars 2024, par vidéo
08 mai 2024 à Berne
27 juin 2024 par vidéo
28 août 2024 à Berne, avec le Conseil de direction CSF
19 septembre 2024 par vidéo
06 novembre 2024 par vidéo
04 décembre 2024 à Berne, 1^{ère} partie avec le C-CSF

1.3 Conférence technique CSF

La Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche CSF est la Conférence nationale des Chefs des Services des cantons suisses et de la Principauté du Liechtenstein en charge de la gestion des espèces, de la chasse et de la pêche. Elle est également l'organe de conseil de la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage CFP pour les domaines qui la concernent.

La liste des membres de la CSF peut être consultée à l'adresse : <https://www.kwl-cfp.ch/fr/csf/membres>.

Font partie du Conseil de direction : Fabian Bieri (Président, NW ; jusqu'au 30 juin 2024), Holger Stockhaus (Président, BL ; depuis le 1^{er} juillet 2024), Thomas Stucki (AG), Dominik Thiel (SG), Dimitri Jaquet (GE), Adrian Arquint (GR), Andreas Knutti (BE) et Nicolas Bourquin (VS ; depuis le 1^{er} juillet 2024).

L'assemblée plénière des 2 et 3 mai 2024 s'est tenue dans le canton d'Argovie et l'assemblée d'automne des 7 et 8 novembre 2024 à la Maison des Cantons à Berne.

Le 22 février et le 17 avril 2024, se sont tenues des séances extraordinaires sur le thème de la régulation du loup et d'autres dispositions de la nouvelle ordonnance sur la chasse.

Séances du Conseil de direction	25 janvier 2024 par vidéo
	06 mars 2024 par vidéo
	04 juillet 2024 par vidéo
	28 août 2024 à Berne, 1 ^{ère} partie avec le C-CIC
	11 septembre 2024, par vidéo
	24 octobre 2024, par vidéo
	04 décembre 2024 à Berne, 1 ^{ère} partie avec le C-CIC

1.4 Secrétariat général CFP

Le Secrétariat général est l'interlocuteur central de la Conférence des Directeurs CFP et des Conférences techniques CIC et CSF. Il organise et administre les séances du Comité, les workshops, les sessions, etc. selon le mandat du Comité en collaboration étroite avec les organes concernés.

Le Secrétariat général s'occupe, en accord avec le Comité et les organes de conseils de la Conférence des Directeurs, de la documentation et de l'information des membres de l'association et des organes techniques. Comme plateforme d'information, il favorise autant que possible l'échange entre les institutions et les organisations, entre le politique et l'administration, entre la recherche, l'enseignement et la pratique.

Le siège de la Conférence est à Berne, à la Maison des Cantons. La collaboration technique avec la Conférence des Directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), la Conférence des Directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA), la Conférence des Directeurs des transports publics (CTP) et la Conférence des Directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), et leurs conférences techniques respectives, a pu être poursuivie et approfondie.

L'annonce d'une relance coûteuse par l'ancien exploitant du site web de la CFP a conduit le Secrétariat général à demander des offres. Le nouveau site web a été conçu avec l'entreprise Terminal8 GmbH, Berne. Le site a pu être mis en service avec succès en juin 2024.

Le secrétariat général est dirigé par Thomas Abt, secrétaire général, et Martina Caminada, secrétaire générale adjointe.

1.5 Echange entre le Comité de la CFP et la direction de l'OFEV

Un échange s'est tenu en date du 5 juillet 2024 entre le Comité de la CFP et la Directrice de l'OFEV Katrin Schneeberger.

1.6 Table ronde avec la vice-direction de l'OFEV

Une table ronde a été organisée le 15 mai 2024, ainsi que le 19 décembre 2024 avec la sous-directrice de l'OFEV, Franziska Schwarz, et le directeur adjoint de l'OFEV, Paul Steffen.

2. Programme de travail et autres activités

L'Assemblée plénière de la CFP a approuvé le programme de travail 2024 lors de sa réunion d'automne des 23 et 24 novembre 2023 (voir pages suivantes).

Nous rendons compte ci-après des objectifs fixés dans le programme de travail 2024 approuvé, ainsi que d'autres activités importantes des trois conférences.

Programme de travail de la CFP 2024

A	Affaires courantes	Objectif	Forme	Responsabilité / Traitement
A1	Politique en matière de forêt, chasse et pêche et agenda politique du Parlement	Reconnaissance rapide des tendances et des priorités	Poursuite de l'agenda politique ; interventions parlementaires ; soin du réseau	C-CFP / SG, CIC, CSF
A2	RPT et répartition des tâches Confédération-Cantons (gén./forêt)	La mise en œuvre de la tâche commune Forêt est optimisée et la marge de manœuvre des cantons est garantie	Poursuite de la convention-programme CP Forêt, en particulier d'une orientation vers les impacts Introduction du contrôle de l'efficacité comme projet-pilote entre l'OFEV, div. Forêt et la CFP/CIC Mise en œuvre de la recommandation de l'étude préliminaire : création d'un GT ad hoc Orientation sur les résultats Poursuite des mesures prévues par la Motion Fässler (20.3745) Besoins supplémentaires des cantons Participation au développement du manuel RPT pour la période à partir de 2025	C-CFP / SG, C-CIC, CIC
A3	Participation aux politiques énergétiques, climatiques et environnementales.	Utilisation globale et valorisation judicieuse de la ressource bois La contribution de la forêt et du bois à une politique durable en matière d'énergie, de climat et d'environnement est clarifiée Promotion d'une stratégie bioéconomique	Communication Prises de positions sur les projets de lois et les rapports Création d'alliances horizontales et verticales	C-CFP / SG, C-CIC, CIC
A4	Planification stratégique du paysage et des habitats	Conservation et amélioration de l'infrastructure écologique ainsi que des habitats en tant qu'élément du paysage	Analyse des tendances évolutives des habitats (cours d'eau, forêt, biotope, etc.) et positionnement stratégique de la CFP la conservation et l'amélioration, collaboration avec N+P (DTAP/CDPNP)	C-CFP / SG, C-CIC, C-CSF

B	Travaux spécifiques CFP	Objectif	Forme / Résultat attendu en 2024	Responsabilité / Traitement
B1	Forêt – Gibier	Le papier de position est mis en œuvre Le 14 ^{ème} indicateur de base relatif au rajeunissement de la forêt est développé et introduit	Discussion du papier de position avec d'autres acteurs Priorité 2024: Aperçu des facteurs de perturbation pour la forêt et le gibier (GT commun de CIC et CSF) Révision de l'aide à l'exécution Forêt-Gibier Vérification de l'objectif à atteindre avec le rajeunissement et intégration dans les méthodes de relevés cantonales	C-CFP / SG, CIC, CSF
B2	Plan d'action sur la biodiversité	Accord sur la mise en œuvre de la gestion durable de la forêt et du gibier Coopération à la mise en œuvre des mesures et des projets pilotes	Échange avec l'OFEV Participer aux groupes d'accompagnement	C-CFP / SG, CIC, CSF
B3	Stratégie sur espèces exotiques envahissantes	Clarifier les responsabilités / les stratégies / le besoin d'action et le financement	Participation au groupe national de pilotage sur les espèces exotiques envahissantes Clarifier le financement (projet USG) Prise de position sur le processus de classification des espèces exotiques envahissantes (CSF et CIC)	C-CIC et C-CSF / SG, CIC, CSF
B4	Forêt et changements climatiques	Mise en œuvre politique des résultats de la recherche	Les résultats du programme de recherche sont intégrés dans les stratégies de gestion des événements (dégâts aux forêts, sécheresse, etc.). Mise en œuvre des mesures du rapport « Adaptation de la forêt aux changements climatiques » (Motion Hêche).	C-CFP / SG, CIC
B5	Stratégie sur les sols	Accompagnement de la phase préparatoire du projet de cartographie des sols 2024-2028	Siège de la CFP au comité du projet COP et coordination de la communication : membres CFP, DTAP, OFAG, OFEV	C-CFP / SG
B6	Poursuite du développement de la gestion de la chasse et de la faune	Poursuite du développement, modernisation des réglementations sur la chasse, mise en œuvre d'une planification durable de la chasse, gestion des espèces conflictuelles et des grands prédateurs	Evaluation des besoins d'évolution, développement d'une stratégie, engagement du lobbying politique (voir aussi D6)	C-CFP / SG, CSF, CIC

B7	Economie forestière et industrie bois	Réorientation de l'économie forestière et de l'industrie du bois en Suisse	Elaboration de la stratégie Forêt et Bois 2050 dans le cadre d'une tâche commune (OFEV / CFP)	C-CFP / C-CIC, SG, CIC
B8	Activités de loisirs en forêt et sur l'eau	Développer une compréhension commune de la gestion des conflits d'utilisation pour les loisirs et la détente dans la forêt, l'eau et le paysage.	Coordination des divers thèmes (p.ex. VTT, paddle, drone, parapente, escalade, sports d'hiver) en tenant compte de l'art. 699 CC (droit d'accès aux forêts et aux pâturages) et des droits de propriété	C-CFP / CIC et CSF
C	Travaux spécifiques CIC	Objectif	Forme / Résultat attendu en 2024	Responsabilité / Traitement
C1	Stratégie Forêt et Bois 2050 pour la forêt et le bois 2050	Développement et intégration de l' <i>initiative Economie forestière et industrie du bois CH de la CFP/CIC</i> dans la stratégie intégrale pour la forêt et le bois	Elaboration de la stratégie en tâche commune Représentants CFP/CIC dans l'organisation de projet Communication CFP et CIC	C-CFP / CIC / SG
C2	Forêt et Aménagement du territoire	Politique durable en matière d'aire forestière dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire	Défrichement et développement de l'urbanisation vers l'intérieur Application des compensations en nature dans les zones où la forêt n'augmente pas	C-CFP / CFP, SG, CIC
C3	Forêt et changements climatiques	Mise en œuvre opérationnelle des résultats de la recherche (Mise en œuvre politique : voir B4)	Poursuite d'une sylviculture proche de la nature intégrant les aspects des changements climatiques Projet "Plantations tests" Garantie de la diversité génétique (peuplements semenciers)	C-CIC / SG, CIC
C4	Dégâts aux forêts	Coordination et gestion des chaînes de perturbation et des perturbations nouvelles (sécheresse) (Mise en œuvre politique : voir B4)	Révision des bases (organisation d'urgence en cas d'événement d'ampleur nationale, Aide-mémoire en cas de dégâts de tempête). Projet d'alerte en cas d'incendie de forêt Coordination et coopération intercantionales	C-CIC / SG, CIC
C5	Pénurie de main d'œuvre qualifiée / développement de la formation de base et de la formation continue	La stratégie sur la pénurie de main d'œuvre qualifiée est révisée et sert de base au développement de la formation forestière de base et continue	Révision de la stratégie sur la pénurie de main d'œuvre qualifiée de la CIC (2015) Organisation d'une journée de formation et de perfectionnement avec les associations patronales	C-CIC / SG, CIC

D	Travaux spécifiques CSF	Objectif	Forme / Résultat attendu en 2024	Responsabilité / Traitement
D1	Écologie et utilisation des lacs	Amélioration de la situation de la pêche dans les lacs	Participation à la plateforme sur la pêche lacustre	SG, CSF, comité de pilotage
D2	Projet Matériel pédagogique pour la chasse	Améliorations de la convivialité, nouvelles offres	Mandat à Sichtwerk AG: Adaptations techniques	SG, CSF
D3	Projet Formation des gardes faune	Conduite et poursuite de la formation des gardes faune	Conduite du cours 2025-2027	SG, CSF, CF FGFS
D4	Plomb et plastique dans la pêche	Sensibilisation sur l'utilisation du plomb et du plastique dans la pêche	GT avec OFEV, ASPP, USP / brochures d'information	SG, CSF
D5	Projet Formation et examen pour gardes-pêche	Professionnalisation, connexion à la CSF	Conduite du cours 2025-2027	SG, CSF, CEP
D6	Poursuite de la gestion de la chasse et de la faune après la révision de la LChP	Sujets importants pour la CSF à faire part dans le nouveau processus de révision	Evaluation des thèmes pertinents pour les cantons (par exemple uniformisation et coordination, gestion à long terme des espèces à conflits, mise en œuvre d'une planification durable de la chasse, etc.) et apport via le politique et l'administration Intégration de la CIC dans les questions Forêt-Gibier	SG, CSF, CIC
D7	Centre de compétences Ongulés sauvages	Création d'un centre de compétence Ongulés sauvages	Création d'un GT d'analyse de faisabilité (organisation, responsabilité, mandat de prestations, financement)	SG, CSF, OFEV

Légende: CFP = Conférence pour la forêt, la faune et le paysage // C-CFP = Comité CFP // C-CIC = Conseil de direction CIC // C-CSF = Conseil de direction CSF // SG = Secrétariat général // GT = groupe de travail

2.1. Affaires courantes

Les affaires courantes selon le programme de travail 2024 ont été traitées par le Secrétariat général. Les **domaines politiques Forêt, Faune sauvage, Chasse et Pêche**, ainsi que les dossiers transversaux ont été suivis de manière continue. Ceci a permis de remettre des prises de positions fondées, mais aussi d'appréhender rapidement l'agenda politique et d'y donner suite si nécessaire.

En lien avec les **conventions-programmes RPT (CP)**, la direction de l'OFEV a été disposée, après discussion avec la CFP, à commander, dans le cadre d'un projet pilote, une étude préliminaire pour un **controlling RPT orienté sur les résultats pour la CP Forêt**, à laquelle la CFP et la CIC ont pu participer. L'étude préliminaire s'est achevée en décembre 2022 et a recommandé de poursuivre le développement du controlling de la CP Forêt avec une orientation sur les résultats. Pour ceci, l'OFEV et les cantons devraient développer, ensemble et à moyen terme, des objectifs d'efficacité pour la CP Forêt. Parallèlement, les informations des cantons en lien avec leurs programmes axés sur les résultats et l'utilisation des nouvelles technologies de télédétection et de traitement de l'information doivent être rassemblées et traitées de manière systématique.

Le 25 avril 2023, il a été convenu avec la direction de l'OFEV que des objectifs d'efficacité communs pour la CP Forêt seraient concrétisés dans le cadre des travaux relatifs à la Stratégie intégrale pour la forêt et le bois 2050. Un groupe de travail composé des cantons, de l'OFEV et du WSL a été prévu pour la suite des travaux.

Le 4 décembre 2024, le Conseil de direction de la CIC a décidé de renoncer dans un premier temps à la mise en place d'un groupe de travail pour des raisons de ressources. En lieu et place, il s'agit d'analyser précisément, en vue de la prochaine période de programme (2029-32), où des indicateurs plus axés sur les résultats pourraient être convenus entre la Confédération et les cantons (par ex. soins aux jeunes peuplements : densité selon l'objectif sylvicole dans le perchis). Si cette analyse devait s'avérer positive, l'ordonnance sur les forêts devrait ponctuellement être adaptée.

Dans ce sens, le Conseil de direction de la CIC attend d'être associé en temps utile à la préparation de la période de programme 2029-32.

La première motion Fässler déjà (20.3745) « *Besoins supplémentaires des cantons* », qui demandait 100 millions de francs supplémentaires pour les années 2021-2024 dans la **Convention-programme RPT CP Forêt**, avait été largement admise par le Parlement. Un rapport technique de l'OFEV en application du postulat Fässler (23.3220) a ensuite confirmé la bonne adéquation des moyens utilisés, tout comme des participations équivalentes des cantons.

La deuxième **motion Fässler (23.4155) « Forêt. Adaptation urgente au changement climatique »**, qui demande une augmentation permanente des contributions fédérales à la convention-programme Forêt de 25 millions de francs par an, a été clairement adoptée par le Conseil des Etats le 19 décembre 2023 par 31 voix contre 4 (3 abstentions) et par le Conseil national le 11 juin 2024 par 181 voix contre 3 (12 abstentions).

Le Conseil fédéral a demandé **un crédit d'engagement de 2,207 milliards de francs pour financer des tâches dans le domaine de l'environnement pour les années 2025-2028**. Le 28 mai 2024, le Conseil des Etats a décidé d'augmenter le crédit d'engagement de 100 millions de francs en faveur de la forêt. Le 5 juillet 2024, la Commission des finances du Conseil national (CdF-N) a proposé à la CEATE-N et au Conseil national d'accepter l'augmentation de 100 millions de francs du crédit d'engagement en faveur de la forêt décidée par le Conseil des Etats.

Une minorité (Wettstein) a demandé 70 millions de francs supplémentaires pour la forêt et 30 millions pour les revitalisations. Lors des débats au Conseil national, le CN Wettstein a ensuite partiellement retiré sa proposition (30 millions pour les revitalisations).

Le 13 août 2024, la CEATE-N a approuvé par 15 voix contre 8 le crédit d'engagement dans le domaine de l'environnement pour les années 2025-2028 d'un montant de 2,207 milliards de francs sans augmentation de 100 millions de francs en faveur de la forêt.

En premier vote, le 10 septembre 2024, le Conseil national s'est prononcé par 92 voix contre 87 (11 abstentions) pour 70 millions de francs supplémentaires au lieu de 100 millions pour la forêt. En deuxième vote, 86 voix se sont prononcées en faveur de 70 millions de francs. 99 voix se sont opposées à toute augmentation des moyens pour la forêt.

Le 12 septembre 2024, la CEATE-E a décidé d'augmenter le crédit d'engagement de 70 millions de francs pour la forêt. La CFP a alors adressé une fiche d'information adaptée à tous les Conseillers aux Etats. Le 17 septembre 2024, le Conseil des Etats a décidé par 29 voix contre 15 (1 abstention) d'augmenter le crédit d'engagement 2025-2028 dans le domaine de l'environnement de 70 millions de francs en faveur de la forêt.

Le 23 septembre 2024, le Conseil national a suivi le Conseil des Etats et a décidé, par 125 voix contre 60 (5 abstentions), d'augmenter de 70 millions de francs le crédit d'engagement pour la forêt.

Lors de la session d'hiver 2024, s'est tenu le **débat sur le budget** dans les deux Chambres. Le 5 décembre 2024, le Conseil national a approuvé par 119 voix contre 68 (5 abstentions) les 17,5 millions de francs supplémentaires par an pour la forêt. Le Conseil des Etats a également donné son accord le 9 décembre 2024 par 30 voix contre 12.

Dans son rapport « **Réexamen des tâches et des subventions 2024** », le groupe d'experts Gailard propose au Conseil fédéral, entre autres, des mesures dans les domaines de la CFP :

- Réduction de 10 % des contributions pour les tâches communes dans le domaine de l'environnement,
- Abandon du soutien aux installations pilotes et de démonstration (plan d'action bois).
- Suppression des mesures de promotion dans le domaine Formation et environnement
- Suppression d'autres apports au Fonds suisse pour le paysage

Le Conseil fédéral a repris ces mesures pour les étudier de manière approfondie (communiqué de presse du 20 septembre 2024). La consultation sur le **paquet d'allègement budgétaire 27 de la Confédération** devrait débuter fin janvier 2025.

Il est prévu qu'il y ait une prise de position complète de la Conférence des gouvernements cantonaux CdC. La CFP rédigera son co-rapport à l'attention de la CdC.

Lors de sa session d'automne 2024, la CFP a discuté des différentes mesures dans son domaine d'activités et les a classées par ordre de priorité.

En matière de **politique énergétique, climatique et environnementale**, la CFP est active notamment par des prises de position sur des actes législatifs fédéraux et des interventions politiques (voir chapitre 3).

En ce qui concerne la **planification stratégique du paysage et des habitats**, la CFP travaille en étroite collaboration avec la DTAP/CDPNP. Cela se traduit par des prises de position communes sur des actes législatifs fédéraux et des interventions politiques (voir chap. 3).

2.2. Conférence pour la forêt, la faune et le paysage

Au plan stratégique, la CFP s'est surtout penchée en 2024 sur la **Révision de la législation sur la chasse**, l'élaboration de la **Stratégie intégrale pour la forêt et le bois 2050**, la **Cartographie des sols à l'échelle nationale** et les questions relatives à la **biodiversité**, aux **espèces exotiques envahissantes** et à **l'effet de protection du climat de la forêt et du bois**.

La révision de la **Loi sur la chasse** a été rejetée par le peuple suisse en septembre 2020. La CFP s'est ensuite engagée auprès du Parlement, à l'aide de deux fiches d'information, pour une régulation préventive des populations de loups et pour des aides financières fédérales à la gestion du loup, du castor et du bouquetin. Le vote final sur la révision de la Loi sur la chasse a eu lieu le 16 décembre 2022.

Le 1^{er} juin 2023, le **papier de position sur la gestion adaptive du loup** a été adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière de la CFP.

Pour faire face à la situation compliquée dans les régions où la population de loups est en forte croissance, le Conseil fédéral avait déjà adapté l'**Ordonnance sur la chasse** le 30 juin 2021, avec effet au 15 juillet 2021. Le 9 novembre 2022, le Conseil fédéral a mis en consultation **une nouvelle révision de l'Ordonnance sur la chasse**.

Le DETEC a décidé par la suite de ne mettre en œuvre que les dispositions légales relatives à la gestion du loup, avec une **révision anticipée de l'Ordonnance sur la chasse au 1^{er} décembre 2023**. Dans un délai court entre le 28 août et le 6 septembre 2023, la CFP a pu prendre position sur le projet d'ordonnance sur la chasse. Contrairement à la requête de la CFP, le seuil minimal de 12 meutes de loups à garantir a été fixé et le financement fédéral des charges d'exécution de la gestion des loups par les cantons a été reporté à février 2025.

Le 2 juillet 2024, la CFP a pris position sur la **nouvelle révision de l'ordonnance sur la chasse**. A fin 2024, aucune évaluation des prises de position par la Confédération n'était encore disponible. Mi-décembre 2024, le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de l'ordonnance au 1^{er} février 2025. L'OFEV a convenu avec la Conférence technique CSF d'une date pour une réunion en janvier 2025 afin d'informer sur les modifications de l'ordonnance sur la chasse.

Aucune **évaluation des deux premières périodes de régulation du loup** n'a encore été effectuée. Pour que la CFP puisse continuer à agir de manière stratégique sur les questions du loup, la conférence technique CSF a été chargée d'établir un compte rendu sur les points suivants pour la période de régulation raccourcie 23/24 et la période de régulation 24/25 :

- Charges et organisation pour les tirs de loups
- Effets des tirs de loups (dynamique, attaques sur les animaux de rente)
- Rétrospective sur la saison d'estivage 2024
- Déroulement des demandes en août 2024

L'enquête auprès des cantons permettra également d'exploiter les synergies entre OFEV et KORA.

L'assemblée plénière de la CFP a adopté le 11 décembre 2019 déjà la vision, ainsi que les principes directeurs et les options d'action en vue de la **réorientation de l'économie forestière et de l'industrie du bois en Suisse** (voir fig. 1). Le 12 août 2020, le Comité de la CFP a pu informer Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga de la réorientation de l'économie forestière et de l'industrie du bois. Par la suite, la CFP a formulé des conditions-cadres pour la mise en œuvre, qui ont été soumises au SG DETEC le 28 mai 2021. Par courrier du 29 juillet 2021, le SG DETEC a informé la CFP que l'Office fédéral de l'environnement avait été chargé d'élaborer une proposition de démarche pour une future **Stratégie intégrale Forêt et Bois 2050**. L'élaboration d'une telle stratégie devait se faire en particulier avec la participation des cantons, au sens de tâche commune.

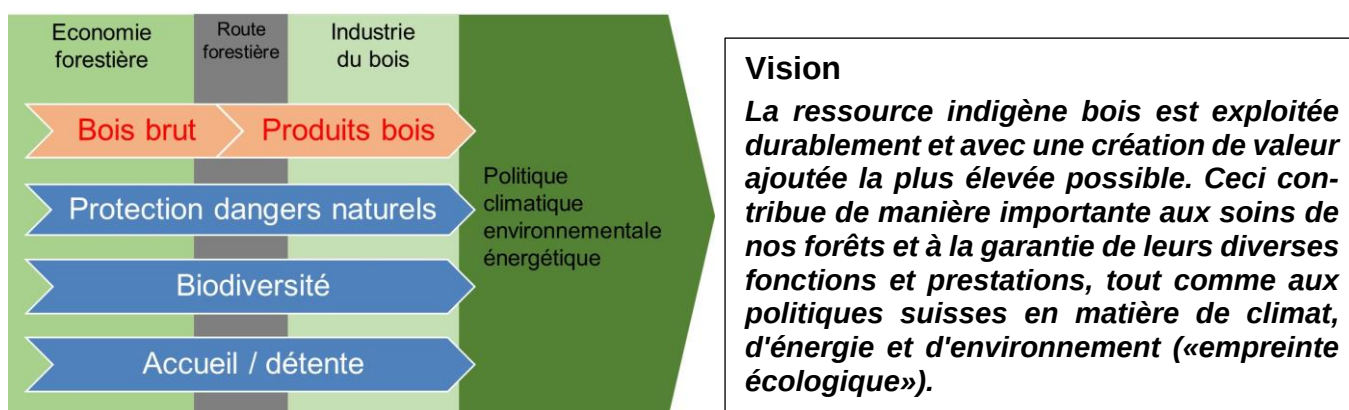


Fig. 1 Schéma et vision « Nouvelle orientation de l'économie forestière et du bois en Suisse »

La Stratégie Forêt et Bois doit remplacer la Politique forestière 2020 et la Politique de la ressource bois dès le début 2025. Les Présidents de la CFP et de la CIC siègent dans l'organisation du projet. Le Conseil de direction de la CIC fait notamment partie du groupe d'accompagnement et le Secrétaire général Thomas Abt est impliqué dans la direction globale du projet.

Le rapport sur la stratégie et les indicateurs ainsi que le premier plan d'action octennal doivent être adoptés en juin 2025 par l'assemblée plénière de la CFP et approuvés fin octobre 2025 par le Conseil fédéral.

Le **papier de position sur l'effet de protection du climat de la forêt et du bois** a été adopté lors de l'assemblée plénière de la CFP du 6 juin 2024. Dans le cadre de la *réorientation de l'économie forestière et de l'industrie du bois*, l'effet positif de la gestion durable des forêts, ainsi que l'utilisation judicieuse de la ressource bois jouent un rôle capital sur la politique climatique. L'effet de protection du climat de la forêt et du bois est important et doit être intégré de manière optimale dans les travaux relatifs à la Stratégie intégrale pour la forêt et le bois 2050.

En toute logique, la CFP soutient depuis longtemps les trois S (Séquestration - Stockage – Substitution) et s'est toujours engagée, lors des discussions sur la législation relative au CO₂, en faveur du maintien de toutes les options pour la forêt suisse et le bois suisse.

Les échanges avec les associations de l'économie forestière et de l'industrie du bois tout comme l'élaboration de la Stratégie Forêt et Bois ont clairement montré qu'un positionnement clair de la CFP sur ce sujet serait bénéfique pour la suite du processus.

Le papier de position **Forêt et Gibier** a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée plénière de la CFP du 30 novembre 2018. Lors de la séance commune des Conseils de direction CSF et CIC du 6 décembre 2023, il a été décidé de créer un GT ad hoc Dérangements composé de membres de la CSF et de la CIC, afin de traiter la thématique des facteurs de dérangement de la forêt et de la faune (voir chap. 2.3.).

Le 21 juin 2023, le Conseil fédéral avait chargé le DETEC d'élaborer un plan de mesures pour la **deuxième phase de mise en œuvre du Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse PA SBS de 2025 à fin 2030 (PA SBS II)** et de le lui remettre au plus tard au deuxième trimestre 2024.

Un atelier a eu lieu le 29 novembre 2023, lors duquel les représentants de la CSF et de la CIC ont fait part de nombreuses demandes d'améliorations et de compléments.

Le 19 juin 2024, la CFP a pris position sur le projet révisé du plan d'action et a notamment demandé une meilleure intégration du *Plan de gestion du matériel forestier de reproduction en Suisse*. Elle a également demandé que les mesures à prendre soient étendues aux habitats aquatiques.

La **stratégie relative aux espèces exotiques envahissantes** a été élaborée par l'OFEV en 2016. En 2018, un groupe de pilotage national a été créé. La CFP siège dans le groupe de pilotage national avec un représentant de chacune des conférences techniques. La priorisation des espèces parmi les espèces exotiques envahissantes constitue une revendication importante de la CFP. L'OFEV a fait avancer le système de priorisation de toutes les espèces exotiques envahissantes et a mis en consultation l'adaptation des bases légales environnementales. Ce processus a été interrompu, l'adaptation de l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement ayant été avancée suite à la motion Friedl (19.4615) « Interdire la vente de néophytes envahissantes ».

En 2023 s'est faite la consultation des projets de protocoles de classification des espèces exotiques envahissantes. La révision y relative de la loi sur la protection de l'environnement (espèces exotiques envahissantes) est toujours en suspens.

Le 29 mars 2023, le Conseil fédéral a approuvé le **Plan de cartographie des sols en Suisse** et a chargé le DETEC, en collaboration avec le DEFR, d'entreprendre le **projet de Phase de préparation de cartographie des sols 2024 - 2028** en collaboration avec les cantons.

La cartographie des sols sera réalisée en entreprise commune entre la Confédération et les cantons, avec un financement commun à hauteur de 50% chacun. Les bases organisationnelles, juridiques et méthodologiques sont élaborées dans le cadre du projet de Phase de préparation de cartographie des sols 2024 - 2028.

Au sein du comité de projet CP, les SG CFP, CDCA et DTAP assurent la coordination au niveau politique et technique ainsi qu'entre les trois conférences. Les coûts totaux sont estimés à 430 millions de francs. Pour une durée de 20 ans, il faut compter 22 millions de francs par an à partir de 2029. Sur ce montant, 11 millions de francs sont à la charge des cantons (50%).

Le 16 décembre 2024, les comités de la DTAP, de la CDCA et de la CFP ont pris position sur l'avant-projet de loi sur la protection de l'environnement (cartographie des sols à l'échelle nationale) (voir chap. 3.1.).

Dans le cadre des travaux de cartographie des sols à l'échelle nationale, le Conseiller fédéral Albert Rösti a proposé que la Confédération et les cantons réfléchissent ensemble à des solutions de **contre-financements**. Une liste établie par l'OFEV suggère de réaffecter à la cartographie des sols des fonds fédéraux réservés par exemple à l'entretien des forêts protectrices.

Par courrier du 9 décembre 2024, la direction de l'OFEV a été informée que le **contre-financement** demandé par le DETEC pour le projet de cartographie des sols avait été rejeté par l'assemblée plénière de la CFP.

Pour la cartographie des sols, il a été convenu de retenir un système de joint-venture. Cela signifie que les partenaires, à savoir la Confédération et les cantons, fournissent annuellement chacun la moitié des moyens financiers nécessaires. Le contre-financement remet tout ceci en question. La nécessité d'action réside principalement dans les domaines de l'agriculture (résultats de la révision du Plan sectoriel des surfaces d'assolement SDA) et de l'aménagement du territoire (mécanisme de compensation, respect des contingents SDA). Dans le milieu forestier, le besoin d'action n'est pas aussi important. C'est ce que montrent les premiers projets pilotes de cartographie des sols et l'enquête menée en 2021 auprès des services cantonaux des forêts. Lors de sa séance plénière d'octobre 2024, la Conférence technique CIC a clairement établi que les priorités dans le domaine forestier étaient différentes et qu'aucune contribution fédérale prévue pour la forêt ne devait être réaffectée à la cartographie des sols. Si la Confédération devait insister sur un contre-financement provenant notamment des crédits pour les dangers naturels ou les forêts, il conviendrait de renoncer à la cartographie des surfaces forestières.

Le 1^{er} janvier 2020 a été lancé le nouveau **Soutien à la Recherche Forêt et Bois en Suisse (FOBO-CH)**, en remplacement de l'ancien Fonds pour les recherches forestières et l'utilisation du bois créé en 1946 par la Confédération et les cantons. Le Conseiller d'Etat Beat Tinner et le Secrétaire général Thomas Abt sont représentés au comité directeur du FOBO-CH. En 2024, la CFP a versé CHF 284'355.00 à des projets approuvés.

La **peste porcine africaine (PPA)** est causée par un virus et atteint les porcs domestiques et sauvages. Dans diverses régions d'Europe, la PPA s'est déjà fortement propagée. La forêt et la chasse en sont très fortement affectées. Des questions telles que l'interdiction d'accès aux forêts, les analyses intensives sur les cadavres, etc. sont discutées. Cela entraînera des coûts et nécessitera des ressources. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a lancé un programme de détection précoce. La CIC et la CSF ont émis une prise de position sur les directives techniques. Les directives techniques révisées sont entrées en vigueur le 28 août 2019.

Actuellement, des foyers de PPA dans le nord de l'Italie et en Allemagne sont préoccupants. Indépendamment de cela, la Suisse peut aussi connaître à tout moment une introduction ponctuelle de l'épizootie. La CFP est représentée au sein du comité d'accompagnement PPA de l'OSAV. Le concept de lutte est en cours de révision.

Le 6 juin 2024, l'assemblée plénière a été informée par le Prof. Michael Hengartner (Président du Conseil des EPF) du **développement organisationnel dans le domaine des EPF**.

Le domaine des EPF est un « système universitaire » composé de six institutions scientifiques juridiquement indépendantes, à savoir les deux Ecoles Polytechniques Fédérales de Zurich et de Lausanne, ainsi que les quatre établissements de recherche fédéraux suivants :

- WSL (Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage)
- eawag (aquatic research)
- empa (Materials Science and Technology)
- PSI (Paul Scherrer Institut)

Pour relever les défis actuels, le Conseil des EPF a lancé le projet « *Organisation et structure optimales du domaine des EPF* ».

Une nouvelle rencontre a été convenue sitôt qu'une décision de principe aura été prise vers la fin 2024.

2.3. Projets conjoints de la CSF et de la CIC

Depuis 2017, la CFP ainsi que la CSF et la CIC ont fait du **thème forêt-gibier** une priorité de travail commune. En 2018, les conférences ont adopté un [Papier de position Forêt et gibier](#) commun, posant ainsi la première pierre d'une collaboration constructive et d'une amélioration de la compréhension mutuelle.

Selon le *Papier de position Forêt et gibier* de 2018 de la CFP, celle-ci s'engage pour « *que les activités de détente et de loisirs soient adaptées au milieu naturel, en tenant compte du droit de libre accès à la forêt. Là où le droit de libre accès entraîne localement de fortes perturbations de l'habitat, des mesures d'amélioration de la tranquillité doivent être coordonnées en associant tous les acteurs concernés. Au besoin, le droit d'accès est à restreindre.* »

Les deux Conseils de direction de la CSF et de la CIC ont décidé de lancer un projet commun sur les **facteurs de dérangements de la forêt et de la faune**. Un vaste état des lieux a été réalisé en juin 2023 par le biais d'une enquête auprès de tous les membres de la CIC et de la CSF. Le rapport d'évaluation « Enquête sur les facteurs de dérangements de la forêt et de la faune » du 27 novembre 2023 a servi de base pour les étapes suivantes. Lors de la séance commune des Conseils de direction de la CSF et de la CIC du 6 décembre 2023, il a été décidé de créer un **GT ad hoc Dérangements**, composé de membres de la CSF et de la CIC, afin de traiter la thématique des facteurs de dérangement de la forêt et de la faune. Le groupe de travail ad hoc propose de mandater une méta-analyse sur les dérangements. Pour ceci, des offres seront sollicitées et un financement spécial sera demandé aux deux assemblées plénières de la CSF et de la CIC.

Dans le prolongement des travaux communs sur le thème *forêt et gibier*, la CSF et la CIC ont organisé, en collaboration avec ChasseSuisse, ForêtSuisse, la Société forestière suisse et l'Association du personnel forestier, une **conférence sur le cerf rouge**. La conférence devait présenter la situation du cerf sur le Plateau, la situation générale de la question forêt et gibier, ainsi que les défis pour la sylviculture dans les forêts de montagne et sur le Plateau. Les recommandations de la CSF sur la *Planification cynégétique du cerf* et de la CIC sur *l'Habitat forestier pour la faune sauvage* devait servir de base à la conférence.

Suite retrait au dernier moment par l'OFEV de sa promesse de financement, il a été décidé de reporter la conférence au début de l'année 2026.

2.4. Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche

En juin 2020, la **Plateforme sur la pêche lacustre** a été créée par la Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche (CSF), la Schweizer Berufsfischerverband (SBFV), l'Association Suisse Romande des Pêcheurs professionnels (ASRPP) et la Fédération Suisse de Pêche (FSP), avec le soutien de l'OFEV. Le Centre suisse de compétences pour la pêche (CSCP) est en charge de la gestion de la plateforme.

En 2024, l'accent a été mis sur le « dialogue sur le cormoran ». Les travaux en vue d'une directive commune étaient déjà bien avancés, lorsque l'OFEV a émis de sérieuses réserves. Certains points doivent désormais être revus.

Le **matériel pédagogique** « Chasser en Suisse » est disponible dans les trois langues nationales. Les chiffres de vente ont également été très bons en 2024. Le manuel destiné aux futurs chasseurs a été remanié. Les trois versions linguistiques (DE, FR et IT) ont été adaptées les unes aux autres. Les ventes de l'application d'apprentissage restent stables à un niveau élevé. L'application a également été actualisée.

Le prochain cycle de cours de la **Formation de gardes-faune 2025-2027** est prêt. Les mandats pour l'organisation des cours ont été attribués. 65 personnes se sont inscrites.

Les **cours préparatoires à l'examen professionnel de garde-pêche** avec brevet fédéral auront lieu entre 2025 et 2027. Les mandats pour l'organisation des cours ont été attribués. 43 personnes se sont inscrites. Le grand défi à relever actuellement est la révision du matériel pédagogique.

Les composés per- et polyfluoroalkylés (PFAS) sont des composés chimiques, fabriqués industriellement depuis des décennies et utilisés dans de nombreux produits. Les PFAS nuisent à la santé, ont une durée de vie très longue et ne se dégradent pratiquement pas dans l'environnement. On trouve des résidus de ces produits chimiques dans l'environnement, bien que certains PFAS soient désormais interdits en Suisse.

Le sujet a gagné en intensité médiatique à partir de l'été 2023. Pour la pêche professionnelle, les conséquences économiques n'étaient pas prévisibles.

Des discussions ont eu lieu entre la CSF, les chimistes cantonaux et l'OSAV. Il est apparu que différentes campagnes d'échantillonnage avaient été lancées selon les cantons et les cours d'eau. Certaines questions restent encore ouvertes.

2.5. Conférence des inspecteurs cantonaux des forêts

Compte tenu de la multiplication des périodes de sécheresse et de canicule, l'importance de **l'alerte aux risques d'incendie de forêt** a fortement augmenté. Selon l'Ordonnance sur la protection de la population (RS 520.12), la Confédération est responsable des alertes nationales à la population ; les cantons sont responsables d'alerter la population cantonale, ainsi que des mesures plus étendues (p. ex. décret d'interdiction des feux).

Le Conseil de direction de la CIC avait élaboré avec l'OFEV une vision d'alerte qui a été critiquée dans certaines régions, principalement en raison du manque de coordination entre les niveaux d'alerte nationaux et les mesures prises dans les cantons.

Un groupe de travail ad hoc a désormais clarifié la plupart des questions en suspens. La mise en œuvre dans les régions est actuellement accompagnée par un groupe de travail technique.

Le dossier **Formation de base et formation continue** a été discuté lors de la réunion d'automne 2023 de la CIC. Les discussions sur la pénurie de personnel qualifié et la clarification des rôles (cantons, délégués à la formation et autres acteurs) ont notamment conduit à la décision, lors de l'assemblée plénière de la CIC d'avril 2024, de créer un *GT CIC Formation forestière*. La mission première de ce groupe de travail est de dresser un état des lieux de la formation forestière, de l'analyser et de clarifier les rôles, en particulier ceux des cantons.

Le 13 décembre 2024, s'est tenue à Lyss la 2^{ème} **Conférence de droit forestier** sur le thème « *Limitation de l'accès à la forêt et constructions/installations de loisirs en forêt* ».

Cette conférence a réuni 52 spécialistes du droit forestier et responsables issus de 22 cantons, de l'OFEV et de la HAFL.

Elle avait pour objectif de permettre aux participants d'échanger sur des questions actuelles en lien avec les restrictions d'accès à la forêt et les constructions/installations de loisirs en forêt, et de développer des ébauches de solution.

Le **Programme national de recherche « Promouvoir la biodiversité et des services écosystémiques durables pour la Suisse » (PNR 82)** est une analyse approfondie de la conservation, de la gestion et de l'utilisation de la biodiversité et des services écosystémiques en Suisse, ainsi que de l'empreinte de la Suisse sur la biodiversité et les services écosystémiques à l'étranger.

Le WSL s'est adressé à la CIC, de nouvelles institutions étant nécessaires comme co-requérantes. Le projet s'intitule « *OptForBiAndES - Optimising biodiversity and ecosystem services in forested landscapes* ». Il met donc fortement l'accent sur la gestion active des forêts. La proposition a été soumise fin février 2024 et approuvée. La soumission de requêtes du projet principal a lieu jusqu'en février 2025.

3. Affaires politiques et prises de position

En 2024, la CFP, la CIC et la CSF ont pris position sur les affaires suivantes :

Titre	Type¹ L, O, IP, R	Responsabilité (CFP, CSF, CIC, SG)	Implications (C-CIC, C-CSF, C-CFP)	Délai
Révision de l'Ordonnance sur la TVA	O	CFP	C-CFP	08.01.2024
Iv.Pa. 21.463 «Recommandations de prix pour le bois de forêts suisses»	IP	CFP	C-CFP	11.01.2024
Révision de l'Ordonnance sur la protection des animaux	O	CFP	C-CSF	15.03.2024
Paquet d'ordonnances sur l'environnement – automne 2024	O	CFP	C-CFP	15.04.2024
Train d'ordonnances agricoles 2024 / Politique agricole à partir de 2022 (AP22+)	O	CFP	C-CFP	01.05.2024
Train d'ordonnances pour un approvisionnement en électricité sûr	O	CFP	C-CFP	28.05.2024
Ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (OChP)	O	CFP	C-CSF	05.07.2024
Consultation sur la Directive CFST n° 2134 « Travaux forestiers »	R	CIC	C-CFP	15.07.2024
Paquet d'ordonnances sur l'environnement – printemps 2025 (OACE, OSol, OSites, OMoD, OLED) >> Modifications OFo et OEaux	O	CFP	C-CIC	16.09.2024
Pa.lv 23.3007 Adapter les obligations de débits résiduels pour centrales hydroélectriques existantes en améliorant la biodiversité des cours d'eau	IP	CFP	C-CSF	16.09.2024
Ordonnance sur l'aménagement du territoire OAT	O	CFP	C-CFP	09.10.2024
Loi sur l'électricité (accélération transformation / extension des réseaux)	L	CFP	C-CFP	17.10.2024
Ordonnance sur le CO2	O	CFP	C-CFP	17.10.2024
Préconsultation sur Révision LPE (Cartographie des sols)	L	CFP	C-CFP	15.12.2024

¹Légende: L = Loi // O = Ordonnance // IP = Intervention parlementaire // R = Rapport non parlementaire // AE = Aide à l'exécution

3.1. Sur les différentes prises de position

Révision partielle de l'ordonnance sur la TVA (OTVA)

La CFP a toujours soutenu la motion 16.3431 CER-E *Pas de TVA sur les prestations subventionnées*, qui demande que la loi fédérale sur la TVA soit adaptée de manière à ce que les subventions versées par les collectivités publiques ne soient pas soumises à la TVA si elles visent à l'exécution de tâches légales fondamentales.

La CFP a rendu son avis sur la révision totale de l'info TVA 19 « Collectivités publiques » le 21 septembre 2023.

L'assemblée plénière de la CDF a pris position sur la révision partielle de l'Ordonnance sur la TVA le 2 février 2024 et a repris les préoccupations de la CFP (art. 29 OTVA).

Consultation (21.463 Iv.Pa. Fässler Daniel) Faire des recommandations de prix également pour le bois de forêts suisses – révision partielle de la loi sur les forêts

La CFP a salué la modification proposée de la loi sur les forêts, qui crée les bases légales permettant à la branche de publier des prix indicatifs pour le bois brut. Compte tenu des conditions actuelles de propriété et d'exploitation des forêts suisses, une communication de prix indicatifs pour le bois brut, conforme aux règles de la concurrence, est jugée utile.

Il a été recommandé de mettre davantage l'accent à l'avenir sur les programmes politiques qui favorisent le développement structurel nécessaire et moins sur les mesures visant à réduire les inconvénients des structures existantes de l'économie forestière. Il convient enfin de soutenir l'association *ForêtSuisse* dans ses efforts pour promouvoir le développement entrepreneurial de l'économie forestière.

Dans la *Stratégie intégrale pour la forêt et le bois 2050*, actuellement élaborée dans le cadre de la tâche commune entre la Confédération et les cantons, un aspect important vise à garantir une économie forestière suisse performante et durable sur le plan économique, ainsi qu'un approvisionnement sûr de l'industrie suisse en bois, matière première renouvelable et neutre en carbone. Le bois doit être utilisé à bon escient et la demande en bois suisse sous toutes ses formes doit être augmentée. Cela se traduira en fin de compte par une évolution durable des prix du bois.

Révision de l'ordonnance sur la protection des animaux

Dans le cadre de la révision de l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn), la CSF a demandé que les chiens utilisés par les services cantonaux de la chasse soient également considérés comme des chiens d'intervention au sens de l'art. 69 OPAn.

Elle a en outre demandé que la méthode de l'eau bouillante soit favorisée pour la mise à mort des écrevisses, conformément aux annexes 1 et 3 de l'OPAn.

Audition relative à la directive CFST n° 6508 relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST)

La CIC a pris position le 10 juillet 2024 sur le plan technique, du point de vue de la sécurité au travail dans les travaux forestiers.

Révision partielle de l'Ordonnance sur l'aménagement des cours d'eau (OACE)

Sous la direction de la DTAP, la CFP a pris position le 16 septembre 2024 sur la révision partielle de l'Ordonnance sur l'aménagement des cours d'eau et les modifications de l'Ordonnance sur les forêts qui en découlent.

La création des bases légales pour le changement de paradigme, qui consiste à passer de la prévention des dangers à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des risques liés aux dangers naturels, a été saluée. En revanche, il a été demandé que les différents contextes cantonaux, les planifications déjà établies et les mesures de protection ne soient pas remis en question. Enfin, il a été souligné que la terminologie n'était pas utilisée de manière uniforme dans les différents actes législatifs.

Consultation préalable Révision de la loi sur la protection de l'environnement (cartographie des sols à l'échelle suisse)

Le 16 décembre 2024, les comités de la DTAP, de la CDCA et de la CFP ont pris position sur les points suivants de l'avant-projet de Loi sur la protection de l'environnement (cartographie nationale des sols) :

- Répartition des compétences entre Confédération et cantons
- Prélèvement d'échantillons de sol et collecte de données sur les sols
- Règles de responsabilité
- Variantes de financement

Le contre-financement de la part fédérale des coûts du projet par le biais des crédits fédéraux existants, tel que proposé aux cantons, a été clairement rejeté.

3.2. Sur les différentes interventions

(23.3129) Postulat Reichmuth : Des forêts viables ne sont possibles que si l'abrutissement par le gibier est conforme à la loi

Le postulat a été déposé le 14 mars 2023 et accepté par le Conseil des États le 13 juin 2023. Le Conseil fédéral est chargé d'exposer dans un rapport : a. quelles mesures concrètes permettraient en quelques années, sur l'ensemble du territoire, de ramener à un niveau conforme à la loi l'influence du gibier sur la régénération de la forêt ; b. comment procéder à un contrôle objectif et pertinent de l'influence du gibier sur la forêt suisse, qui contienne non seulement des indicateurs et des méthodes de recensement en matière de forêt et de chasse, mais aussi des objectifs (intermédiaires) concrets et assortis de délais.

Le 26 septembre 2024, le comité de la CFP a demandé à la direction de l'OFEV de l'associer plus étroitement à l'élaboration du rapport et de l'intégrer au sein du comité de projet COP. Par courrier du 17 octobre 2024, la direction de l'OFEV a donné suite aux demandes de la CFP. La réunion de lancement a été fixée au 20 novembre 2024.

Il a été décidé de mener une enquête auprès des services cantonaux chargés des forêts et de la gestion de la faune sauvage. Un atelier est prévu après l'évaluation des résultats de l'enquête.

(24.3983) Motion Würth: Compensation du défrichement. Pour plus de flexibilité

La motion a été déposée le 24 septembre 2024 et acceptée par le Conseil des États le 3 décembre 2024.

Elle demande que le défrichement puisse être compensé qualitativement, en plus des mesures existantes dans le domaine de la protection de la nature et du paysage, pour moitié au moins par des mesures de valorisation de la surface forestière.

Lors de son assemblée plénière du 22 novembre 2024, la CFP a examiné la motion 24.3983 et est arrivée à la conclusion que les exigences étaient déjà satisfaites aujourd'hui. Des solutions flexibles sont trouvées dans l'exécution, qui permettent d'atteindre l'objectif de conservation des forêts sans grever excessivement les terres agricoles avec des surfaces de compensation en nature.

En vue du traitement au Conseil national, la CFP établira une fiche d'information et demandera une audition auprès de la CEATE-N.

(23.3007) Postulat CEATE-N : Adapter les obligations de débits résiduels pour les centrales hydroélectriques existantes tout en améliorant la biodiversité des cours d'eau

Le postulat a été déposé le 24 janvier 2023 et accepté par le Conseil national le 15 mars 2023. Le Conseil fédéral est chargé d'étudier une révision de la loi fédérale sur la protection des eaux pour atteindre le double objectif de réduire les déficits de production d'énergie résultant des prescriptions relatives aux débits résiduels et d'améliorer la situation en matière de biodiversité. En collaboration avec l'OFEN, l'OFEV a compilé différentes idées, approches et autres bases permettant d'élaborer des ébauches de solutions pour répondre au [postulat](#) et les a soumises aux conférences techniques pour avis.

La CFP a évalué et commenté les différentes solutions proposées et a remis sa prise de position à l'OFEV le 27 septembre 2024.

(24.3277) Postulat Hess Lorenz : Examiner le lien entre populations de lynx en Suisse et dégâts causés aux animaux de rente et à la régale de la chasse

Le postulat a été déposé le 14 mars 2024 et accepté par le Conseil national le 14 juin 2024. Le Conseil fédéral est chargé d'exposer dans un rapport :

1. comment les populations de lynx ont évolué dans les différents sous-compartiments au cours des 20 dernières années ;
2. comment les populations de gibier ont évolué dans les régions habitées par le lynx ;
3. comment le rajeunissement de la forêt a évolué face à la présence du lynx ;
4. comment mettre en place une stratégie de contrôle solide et pertinente concernant l'impact du lynx sur l'évolution des populations de gibier dans les régions habitées par le lynx, afin de pouvoir réagir à temps s'agissant des dégâts causés à la régale de la chasse.

Les deux conférences techniques de la CFP, la CSF et la CIC, sont fortement concernées par ce postulat. D'une manière générale, parce qu'il porte sur l'état des populations de lynx en Suisse et, en particulier, parce qu'il traite du triangle *Populations de lynx – Exploitation cynégétique appropriée – Rajeunissement des forêts*. Les services cantonaux sont donc également concernés.

C'est pour cette raison que la CFP a demandé à la direction de l'OFEV, en date du 24 juin 2024, d'associer dès que possible la CFP et ses conférences techniques CSF et CIC aux travaux en lien avec le rapport sur le postulat.

4. Comptes annuels 2024

4.1. Soutien de la Confédération

Dans le domaine de la forêt, il existe pour les années 2025 et 2026 un contrat de subventions entre la CFP et l'OFEV, concernant le "Transfert de tâches à la CFP/CIC".

Dans le domaine de la gestion de la faune sauvage, il existe une disposition de financement entre la CFP et l'OFEV, concernant le "Transfert des tâches à la CFP/CSF".

4.2. Clôture des comptes

Les comptes 2024 de la CFP bouclent avec un déficit de CHF 36'668.35. Aux recettes totales de CHF 1'125'825.83 s'opposent des dépenses totales de CHF 1'162'494.18. La fortune se monte ainsi désormais à CHF 113'352.79 francs au 31.12.2024. Le déficit résulte entre autres de l'augmentation des dépenses pour les assemblées de la CFP (2'000 francs), de la CIC (4'500 francs) et de la CSF (6'000 francs). Les charges en salaires et les charges sociales ont été supérieures d'environ 9'500 francs au budget pour 2024. Enfin, les charges liées à l'infrastructure (5'600 francs) et aux traductions (3'000 francs) ont également été plus élevées que celles prévues au budget.

Les recettes issues du matériel pédagogique pour la chasse, par la vente du livre ou de l'application s'élèvent à environ 108'300 francs. Avec des dépenses d'environ 63'300 francs, un produit net d'environ 45'000 francs a pu être réalisé en 2024 et mis en provisions. Le cycle de formation des gardes-faune s'est achevé et a été décompté en 2023 déjà ; l'état des provisions pour ce compte se monte à 101'300 francs. Le cycle de formation des gardes-pêche s'est achevé et a été décompté en 2023 déjà ; l'état des provisions pour ce compte se monte à 15'900 francs. Actuellement 49'000 francs sont provisionnés pour la construction d'un deuxième enclos à sangliers. Pour le Soutien à la recherche Forêt et Bois, 300'000 francs ont été versés par les cantons durant l'exercice comptable 2024 ; 240'600 francs ont été versés pour des projets approuvés : 59'400 francs ont pu être mis en provisions qui se montent désormais à 399'200 francs. Les cantons financent désormais la révision et l'actualisation du matériel pédagogique pour la pêche selon une clé de répartition. En 2024, des versements de la part des cantons d'environ 96'200 francs ont déjà été reçus. Les dépenses se sont élevées à 25'600 francs. Près de 70'600 francs ont été portés dans le nouveau compte de provisions 2356 « Matériel pédagogique pour la pêche ».

Lors de l'assemblée plénière de la CFP du 23 novembre 2023, le montant total des cotisations annuelles pour 2024 a été maintenu à 380'000 francs.

Environ 38'500 francs de recettes de projets CSF correspondent à un transfert de contributions de la Confédération au KORA pour le monitoring opportuniste du lynx. La plateforme sur la pêche lacustre est financée par les cantons au prorata de leur surface de lac et par l'OFEV. Pendant trois ans, c'est le Centre suisse de compétence pour la pêche CSCP qui en assure la gestion.

4.3. Révision des comptes

La révision des comptes 2024 a été effectuée par l'organe de contrôle, à savoir la Direction de l'économie et de la santé publique du canton de Bâle-Campagne, sous la direction du Conseiller d'État Thomi Jourdan. Dans son rapport du 18 mars 2025, l'organe de contrôle constate l'exactitude des comptes et confirme qu'aucun élément n'est contraire aux dispositions légales et statutaires.

5. Annexes (Bilan / Compte de résultat)

5.1. Bilan

		2024	Année 2023
	Actifs	1 045 479,58	864 906,57
	Liquidités		
1010	Compte postal	150 010,80	191 788,31
1021	Compte bancaire Migros	566 101,91	514 589,35
	Créances		
1100	Créances envers des tiers	227 341,00	89 911,04
	Actifs de régularisation		
1300	Actifs de régularisation	102 025,87	68 617,87
	Passifs	1 045 479,58	864 906,57
	Dettes à court terme		
2000	Dettes envers des tiers	61 205,05	20 845,81
	Passifs de régularisation		
2300	Passifs de régularisation	1 883,65	-
	Provisions		
2350	Projet Matériel pédagogique pour la chasse	233 109,47	188 131,10
2351	Projet Formation des gardes faune	101 259,75	101 259,75
2352	Projet Formation des gardes pêche	15 863,53	15 863,53
2353	Projet Enclos à sanglier	49 000,00	49 000,00
2355	Soutien à la recherche Forêt et Bois	399 195,24	339 785,24
2356	Matériel pédagogique pour les gardes-pêche	70 610,10	-
	Capital propre		
2800	Capital CFP	113 352,79	150 021,14

5.2. Compte de résultat

		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
	Produits	1 125 825,83	1 019 470,00	1 147 872,87
	Cotisations et autres			
3000	Cotisations de membres CFP	380 000,00	380 000,00	380 000,00
	Produits de mandats pour tiers / projets			
3100	Accord de prestations OFEV-CIC	30 000,00	30 000,00	30 000,00
3130	Accord de prestations OFEV-CSF	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Produits de projets			
3222	Soutien à la recherche Forêt et Bois CIC	300 000,00	300 000,00	318 064,04
3230	Projets CSF	38 500,00	5 000,00	38 500,00
3231	Matériel pédagogique pour la chasse CSF	108 259,32	47 000,00	66 852,37
3232	Formation des gardes faune CSF (cantons)	-	-	107 100,00
3233	Formation des gardes-pêche CSF	-	-	-
3235	Plateforme sur la pêche lacustre CSF	109 540,00	109 470,00	76 745,00
3236	Matériel pédagogique pour les gardes-pêche	96 200,00	-	-
	Produits de sessions / Workshops			
3320	Sessions / Workshops CIC	15 540,00	15 000,00	12 587,00
3330	Sessions / Workshops CSF	17 540,00	15 000,00	17 960,00
	Autres produits			
3600	Autres produits	246,51	-	166,50
3620	Prélèvements sur provisions	-	88 000,00	69 897,96

Charges		1 162 494,18	1 028 470,00	1 136 357,25
	Prestations de tiers			
4100	Prestations de tiers	8 000,00	8 000,00	8 000,00
	Mandats			
4200	Projets / Mandats CIC	-	5 000,00	-
4230	Projets / Mandats CSF	38 500,00	5 000,00	38 500,00
	Sessions, Workshops, Séances			
4300	Sessions / Workshops CD	7 069,30	5 000,00	2 958,85
4320	Sessions / Workshops CIC	24 959,00	20 000,00	19 630,20
4330	Sessions / Workshops CSF	27 576,50	19 000,00	30 732,75
	Projets			
4400	Matériel pédagogique pour la chasse	63 280,95	65 000,00	8 054,90
4401	Formation des gardes faune CSF	-	20 000,00	95 510,05
4402	Formation des gardes pêche CSF	-	-	-
4408	Soutien à la recherche Forêt et Bois CIC	240 590,00	350 000,00	387 962,00
4409	Plateforme sur la pêche lacustre CSF	112 810,00	111 470,00	56 405,00
4410	Matériel pédagogique gardes-pêche	25 589,90	-	-
	Charges de personnel			
5000	Salaires	284 599,90	280 000,00	267 500,35
5007	Charges d'assurances sociales	55 893,95	51 000,00	52 452,10
5081	Formation et formation continue	90,00	1 000,00	185,70
	Autres charges d'exploitation			
6000	Loyers et frais annexes	24 604,25	24 000,00	26 630,70
6130	Infrastructure	17 594,10	12 000,00	7 803,60
6500	Frais administratifs	2 719,75	2 000,00	2 415,10
6530	Administration finances et personnel	10 787,55	10 000,00	9 714,55
6531	Traductions	27 964,35	25 000,00	22 346,65
6560	Informatique	7 279,16	8 000,00	21 960,73
6640	Frais	7 331,05	7 000,00	7 101,60
6740	Attributions aux provisions	174 998,47	-	70 387,42
	Résultat			
6800	Intérêts	-	-	-
6840	Frais de comptes bancaires et postaux	256,00	-	105,00
9000	Bénéfice / Perte	-36 668,35	-9 000,00	11 515,62